



**« Atelier du petit enfant
et du parent en devenir »**
Rencontre du 12 mars 2009

Présents

Laurence COUTELLE ; PMI
Myriam OLLIVIER ; Crèche « les petits lutins » Ergué-Gabéric,
Brigitte David ; PMI
Sophie RENEVOT ; RAM du Cap Sizun et référente famille à l'ULAMIR du Cap Sizun
Viviane LE GUELLEC ; association « hamac et trampoline »
Michael SAUNIER, accueillant à la Ribambelle de Brest et à Évasion en Pays d'Accueil et de Loisirs (EPAL),
Elisabeth Hameury, SESSAD Arc-en-ciel de Morlaix.

Excusés

Anita Neu Daras, Accueillante à la Ribambelle Brest
Nathalie LE GOFF, PMI
Joëlle DAERON
Marie-Noëlle Guermeur, crèche Familiale « les petits Zefs » Brest
Christine Froger, PMI
Céline Devaux, maman au foyer
Véronique Bizouarn, association « jumeaux et plus »
Nadine Hourmant, association « jumeaux et plus »
Emmanuelle Touzeau, RAM de Quimper
Rachel Goulard, Pole enfance Quimper

La lecture du compte rendu précédent nous conduit à :

- Expliciter le paragraphe concernant la CNAF soit que les associations de bénévoles n'ont pas le temps, les savoirs, les expériences et les compétences de gérer les dossiers qui leurs sont réclamés par la CAF, le CG.
- La dénomination lieux d'accueil enfants/parents (LAEP) devrait céder sa place à **lieu d'accueil d'enfant accompagné d'un adulte ou d'un familial**. Cette nouvelle appellation serait plus appropriée et regrouperait les différents accueils existants et pas seulement les LAEP.

Babeth HAMEURY nous fait part de sa contribution concernant « **l'isolement des parents d'enfants handicapés** ». (Ci-joint son écrit).

Elle exerce ses fonctions d'éducatrice au SESSAD de Morlaix

L'isolement des parents est longuement évoqué au cours de la lecture de cet écrit. Pour leur permettre de sortir de cet isolement différents moyens sont mis en œuvre par le SESSAD dont :

- Tisser des liens
- Créer des opportunités de rencontres à l'extérieur du service
- Groupe d'expressions proposé par le service : Temps institutionnel qui permet aux parents d'échanger sur des thèmes choisis, en présence du chef de service (ex : thème « fratrie »)
- Salle d'accueil où des documents sont à la disposition des familles comme des plaquettes d'informations, garde d'enfant.
- Si le handicap est bien identifié les familles peuvent adhérer à des associations où elles rencontrent d'autres parents concernés par les mêmes problèmes qu'eux mais cela pourrait être aussi « enfermant ».

Les parents de jeunes enfants ont du mal à rejoindre des associations spécifiques car ils gardent l'espoir du mieux pour leur jeune enfant.

Le SESSAD de Morlaix travaille en partenariat avec beaucoup d'acteurs locaux comme les Relais d'Assistantes maternelles (RAM) et les Pôles enfance. Les professionnels **créent leur réseau**. Par ce biais les informations sont fournies entre les différents acteurs pour ensuite guider, accompagner les parents.

Il nous apparaît évident que les professionnels ont besoin de travailler en « réseau » comme Viviane LE GUELLEC le souligne par l'exemple du réseau d'assistantes maternelles d'Autun. Ce réseau a permis la prise en charge d'enfants handicapés par ces accueillantes. Puis celui de Myriam OLLIVIER concernant ces actions exercées au sein de l'éducation nationale, où la nécessité de travailler en réseau avait permis l'édition de fiches à disposition et réactualisées par différents professionnels de ce réseau dans le cadre « prévention suicide jeunes ».

L'appellation de la « Maison Départementale des Personnes Handicapées » (MDPH), nouvellement créée à Quimper, met à mal des familles. Le département du Morbihan a préféré « Maison Départementale pour l'Autonomie » (MDA). Ce serait un cas unique sur le territoire national.

Les parents d'enfants handicapés sollicitent peu les crèches.

Les crèches sont peu sollicitées pour l'accueil d'enfant handicapé car les parents ont besoin de se charger de leurs enfants en situation de handicap et qu'ils n'osent peut-être pas. Ils se chargent donc de leur enfant en situation de handicap avec souvent l'aide du cercle familial élargi (exemple : grands-parents).

La loi de 2005 est utilisée sur le versant de l'accessibilité et non pas sur « l'intégration »

Les parents d'enfants handicapés sont « portés » et « soutenus » à travers toutes les consultations de spécialistes.

Le conseil général a un dispositif d'accueil d'enfant porteur de handicap pour la tranche d'âges de 0 à 3 ans.

Ce dispositif fait actuellement l'objet d'une réflexion de l'institution en vue de sa « simplification ».

Dans ce dispositif :

- Volet financier
- Formation de 18 heures en direction des assistantes maternelles
- Soutien aux assistantes maternelles qui sont en situation d'accueil
- Une référente de la PMI, Mme DRISS (modes d'accueil de BMO) fait le lien et assure de la médiation entre les structures d'accueil des jeunes enfants et les parents.

L'existence de personnels référents est remise en question. MH DRISS est l'une de ces référentes. Elle continue à assumer cette fonction alors que plusieurs territoires en sont dépourvus.

L'objectif suivant n'a pas été atteint ce jour :

Pour la prochaine rencontre du 12 mars à la MPT de Châteaulin nous pourrions réfléchir :

- Individuellement aux définitions de :
 - Isolement
 - Plaintes
 - Demandes

Par ce travail, nous distinguerons que les définitions sont différentes selon chacun d'entre nous et serviront notre réflexion.

Par conséquent nous proposons de fournir à Laurence COUTELLE (laurence.coutelle@cg29.fr) nos réflexions qu'elle remettra en forme.

Les démarches auprès des directeurs-trices des laboratoires de sociologie et de psychologie de l'UBO pour obtenir l'aide d'étudiants pour l'année universitaire 2009/2010 continueront.

Aujourd'hui un courrier (ci-joint) leur a été expédié et nous attendons d'être contactés.

**La rencontre du 14 mai est annulée au profit du
lundi 25 mai à la mairie de Pleyben de 14 h à 16 h 30.**